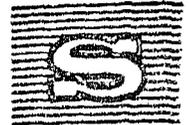


UN LIBRARY



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

JUL - 9 1982



UN COLLECTION

Distr.
GENERALE
S/15279
8 juillet 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 8 JUILLET 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 1er juillet 1982, que vous a adressée le Représentant permanent de l'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies et qui a été distribuée sous la cote S/15270. Dans cette lettre, le Représentant permanent de l'Iran a affirmé, dans le langage injurieux que son pays a pris l'habitude d'utiliser, que les forces iraqiennes ne s'étaient pas retirées du territoire iranien.

A cet égard, je tiens à rappeler la déclaration du porte-parole du Ministère iraquien des affaires étrangères datée du 30 juin 1982 et distribuée sous la cote A/37/323, dans laquelle mon gouvernement a confirmé que le retrait des forces iraqiennes du territoire iranien était achevé.

Face aux allégations iraniennes susmentionnées, que nous nions catégoriquement, nous ne pouvons que proposer que s'il subsiste quelque doute quant au retrait des forces iraqiennes du territoire iranien, c'est à l'Organisation des Nations Unies qu'il incombe de le vérifier en recourant aux mécanismes appropriés.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Iraq
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Salah Omar AL-ALI